

LIGNE CONSEIL EN COACHING SANTÉ MIEUX-ÊTRE ET GESTION DE L'INCAPACITÉ AU TRAVAIL

Solutions Proactives. Solutions Mieux-être. Gérer le présentéisme. Gérer l'absentéisme. Gérer l'incapacité au travail.

Globalité s'engage à livrer des solutions flexibles au niveau du mieux-être, du présentéisme, de l'absentéisme et de la prévention de l'incapacité au travail afin de répondre aux divers besoins de votre organisation.

- Offre un service d'assistance téléphonique
- Conseils et révision de dossiers afin d'évaluer les risques d'absentéisme et déterminer s'il s'agit d'une invalidité, d'un conflit au travail, d'un problème administratif ou d'une situation de stress qui pourrait éventuellement entraîner un arrêt de travail.
- Conseils sur la prévention des incapacités au travail non médicalement requises, les enjeux de maintien au travail et de retour au travail
- Évaluation des besoins médicaux, psychosociaux et professionnels.
- Préparation et coordination d'évaluations médicales et psychologiques spécifiques, de traitements et d'expertises diverses.
- Coaching auprès des gestionnaires en ce qui a trait à l'absentéisme, à l'invalidité, aux problèmes de santé mentale, ainsi qu'aux troubles de la personnalité et à la réadaptation au travail.

Il s'agit d'un programme web et téléphonique dans lequel des spécialistes en gestion de l'incapacité au travail guident les employeurs vers le bon problème, au bon endroit et au bon moment; assure que les meilleures pratiques en gestion de l'absentéisme et prévention de l'incapacité sont utilisés à chaque étape du processus.

Nos spécialistes vont discuter et aider à diagnostiquer votre problème. Ils fourniront des conseils, des orientations et vont aider à élaborer un plan d'action pour répondre à vos question. Enfin, ils vont vous envoyer un plan d'action pour résoudre votre problème (s).

Nous allons vous fournir un soutien d'expert pour vous aider:

- Gérer l'impact sur vos opérations quand un employé quitte son travail par le biais d'invalidité
- Évaluer les causes médicales et non médicales de l'absence
- Réintégrer un employé au travail après une période d'invalidité prolongée
- Développer un plan de prévention de l'incapacité au travail en collaboration avec toutes les parties
- Fournir un encadrement et un soutien pour toutes les parties impliquées dans le processus
- Et bien plus ...